EGALITE PROFESSIONNELLE A ENEDIS

La CGT agit pour: Promouvoir l'égalité professionnelle et la mixité dans les métiers techniques via des formations et des recrutements inclusifs dès l'apprentissage, tout en garantissant l'égalité salariale. Soutenir les parents et instaurer un congé supplémentaire pour l'endométriose et l'adénomyose.

Lors de la négociation "Ega-pro" à ENEDIS, à force de pugnacité, la CGT a obtenu :

- Intégrer la question de l'égalité professionnelle dans toutes les négociations d'entreprise quel que soit le sujet traité
- La mise en évidence des dispositifs existants de formation tels que le Projet de Transition Professionnelle (PTP) ou la Promotion par l'Alternance (PRO A) afin de favoriser l'attractivité et la mixité dans les métiers techniques
- Un taux de féminisation des recrutements par collège dans les métiers techniques :
 - Collège Exécution 24,3%
 - Collège Maitrise 29,8 %
 - Collège Cadres 30%
- La formation « Manager et recruter sans discriminer » dès la prise de poste de tout nouveau manager et avant d'effectuer leur 1er acte de recrutement
- Pour les apprenties, la CGT est la seule organisation syndicale à avoir revendiqué :

34% de femmes sur l'ensemble des alternants

22,5% de femmes en alternance dans les métiers techniques

- A échéance 2028 : d'avoir un taux de recrutement de femmes identique à celui des hommes après un contrat d'alternance sur les métiers techniques
- Que les unités présentent au moins une femme parmi les candidats en sélection finale lors d'un recrutement, dès lors que son profil correspond au niveau de diplôme et/ou de compétences et/ou d'expérience professionnelle recherchés
- Que la maternité ou l'adoption n'affectent pas l'évolution salariale des personnes intéressées (avancements, indemnités de sujétions de services, RPC, ...), y compris en cas de restrictions médicales liées à la grossesse
- Que le congé parental ne soit pas un frein au déroulement du parcours professionnel des parents
- D'anticiper les départs et accompagner les retours de congés de maternité, d'adoption ou parental
- La création d'un congé supplémentaire d'un jour par mois en cas d'endométriose ou adénomyose.

Dans la continuité de l'Accord Ega-Pro de Branche signé par la CGT, les négociateurs CGT ont obtenu dans l'accord d'entreprise Enedis des droits supplémentaires en faveur des femmes, des apprenties, mais aussi des engagements pour favoriser la mixité des métiers dans le domaine

technique notamment.

Fidèle à ses valeurs, la CGT va maintenant consulter ses syndicats afin de définir si elle porte sa signature au bas de cet accord.













MINES-ÉNERGIE